

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024 A 14 H 30
Salle Polyvalente - site Saint Louis**

Etaient présents :

- Madame G. DEPUYDT, représentante des résidents Saint Louis
- Monsieur C. CHANEY, représentant des familles Saint Louis, Président
- Monsieur A. CHAPDELAIN, représentant des familles Bois Renoult
- Madame C. CUCCHINI, représentante des familles Saint Louis
- Madame P. HATTON, représentante des familles Bois Renoult, Vice présidente
- Monsieur G. FOURNIER, représentant des usagers
- Monsieur D. BATTUT, membre suppléant élu par le personnel
- Monsieur N. CHHENG, adjoint au directeur délégué
- Madame S. COMUCE, cadre de santé Saint Louis
- Madame N. BOISSIERE, cadre de santé Bois Renoult
- Madame C. RODRIGUES REIS, responsable services économiques
- Madame V. BEILLARD, animatrice Saint Louis
- Madame V. GERARD, animatrice Bois Renoult
- Madame S. BELGHANEM, gestionnaire qualité et gestion des risques
- Madame S. GENEVEE, référente administrative EHPAD

Absents excusés :

- Monsieur R. BALZER, représentant des résidents Bois Renoult
- Madame J. BERTHET, représentante des résidents Saint Louis
- Madame N. MORILLE, représentante des résidents Bois Renoult
- Monsieur J. DELSOL, directeur délégué
- Madame F. GIRAULT, diététicienne

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

M. CHHENG ouvre la séance et informe l'assemblée que M. DELSOL ne sera pas présent.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} Février 2024

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Février 2024 a été transmis aux membres avec la convocation. Il est soumis à l'approbation.

Mme CUCCHINI s'abstient car non présente lors de la précédente réunion.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité sauf une abstention.

II – Information sur le lancement campagne de vaccination automnale (grippe et Covid)

La campagne de vaccination est ouverte depuis le 15 octobre, comme au niveau national.

Les familles ont été sollicitées par mail pour obtenir les consentements pour les résidents qui ne sont pas en capacité d'exprimer leurs souhaits.

Ces deux vaccinations ne sont pas obligatoires mais vivement recommandées pour les populations à risque.

Actuellement, un cluster est en cours sur l'un des services du nouveau bâtiment à Saint Louis. Plus de 50% des résidents d'un même service sont touchés, mais avec peu de signes cliniques.

Mme BOISSIERE précise que, pour les familles qui ont du mal à prendre une décision, il ne faut pas hésiter à se rapprocher du médecin référent pour être conseillé.

Pour la vaccination antigrippale, des « café-vaccination » vont être organisés sur les deux sites pour le personnel qui souhaite être vacciné (le taux de vaccination antigrippale pour le personnel était de 17% lors de la campagne 2023).

III – Information intervention VISIOME / changement AUDIOME

Comme tous les ans, VISIOME sera présent sur les deux sites pour le contrôle de la vue des résidents (sur inscription) :

- Les 18 et 22 Novembre sur Saint Louis
- Les 10 et 11 Décembre sur Bois Renoult

En ce qui concerne le contrôle de l'audition par AUDIOME, il n'aura pas lieu cet année et ce jusqu'à ce que la législation change. En effet, les audio-prothésistes n'ont pas le droit d'intervenir directement dans les EHPAD ou à domicile sous peine de déconventionnement.

Les familles qui le souhaitent doivent donc prendre rendez-vous directement chez un audioprothésiste.

IV – Présence d'un animal de compagnie en EHPAD

La Loi N° 2024-317 dite « Bien vieillir » a été adoptée par le Sénat le 27 Mars 2024 et publiée au Journal Officiel le 8 Avril 2024.

Cette loi évoque la possibilité pour les résidents d'accueillir les animaux de compagnie, sous réserve de leur capacité à assurer les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de ces animaux et de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité.

Les modalités relatives à l'accueil de ces animaux restent encore à définir. En effet, un certain nombre de points reste en attente de clarifications, par ex la liste des animaux autorisés doit encore être déterminée par arrêté.

Après avoir évoqué les problèmes qui risquent d'émerger :

- L'incompatibilité avec les règles d'hygiène exigées en EHPAD
- La cohabitation des animaux et nuisances éventuelles,
- La possibilité que le résident ne soit plus en capacité de s'en occuper par la suite,

- La problématique des chambres doubles,

Les membres du Conseil de la Vie Sociale émettent à l'unanimité un avis défavorable pour l'accueil des animaux de compagnie.

En revanche, ils se déclarent favorables à la venue d'animaux de compagnie en visite, ce qui implique une modification du règlement intérieur de la structure (actuellement les chiens par exemple ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments sauf dans le cadre de la médiation animale). Les modalités devront être clairement établies et les familles responsabilisées.

V – Résultats enquêtes « restauration » - volets 1 et 2

Mme RODRIGUES REIS présente les résultats des 2 enquêtes portant sur la restauration (ils ont été affichés dans chaque service) :

- Volet N° 1 : Structure du repas (Février 2024)
- Volet N° 2 : Organisation du temps repas (Mai 2024)

Le petit-déjeuner est considéré comme le meilleur repas de la journée.

Le déjeuner : variété et température à améliorer.

Le goûter : variété à améliorer, proposer des boissons chaudes, plus de choix d'infusions, ajuster les quantités de lait.

Le dîner : quantités à ajuster.

La satisfaction globale est d'environ 60%, elle est perfectible. Le taux de retour pourrait être augmenté en mettant à contribution du personnel et les membres de la commission de restauration.

Les fruits frais sont plus chers et sujets à des difficultés d'approvisionnement par les fournisseurs.

L'information sur les menus servis est à améliorer : information orale par le personnel.

Une nouvelle campagne « pesée des déchets » aura lieu en fin d'année pour évaluer le gaspillage.

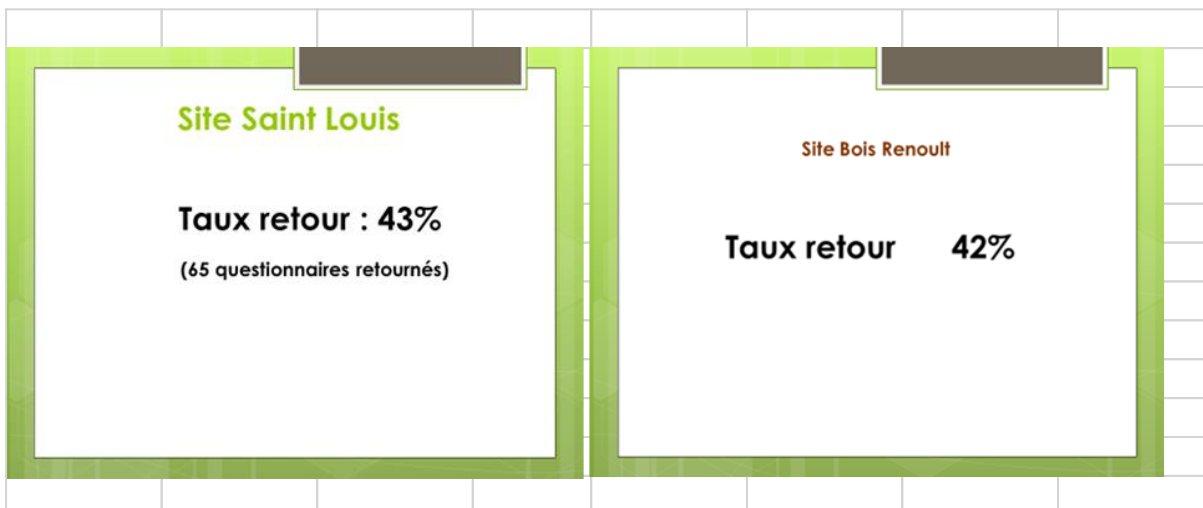
Cette enquête sera renouvelée en 2025.

VI – Résultats enquête satisfaction annuelle EHPAD

Mme BELGHANEM présente les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle sous la forme d'un diaporama.

Les résultats sont un peu près identiques sur les 2 sites.

Les cibles attendues de satisfaction sont de 80% pour chaque critère (très satisfait et satisfait).

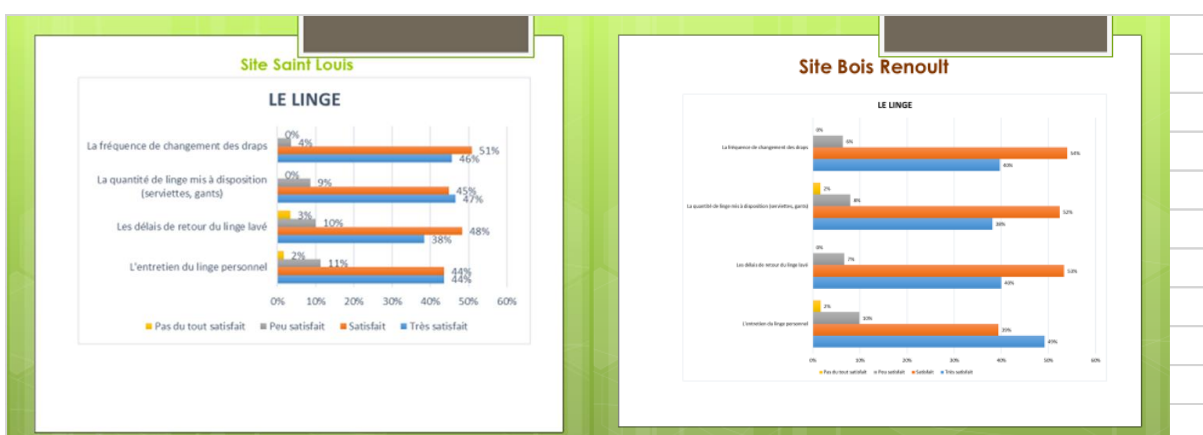


Les questionnaires ont été remplis en majorité avec l'aide d'un proche (82% pour Saint Louis et 79% pour le Bois Renoult).



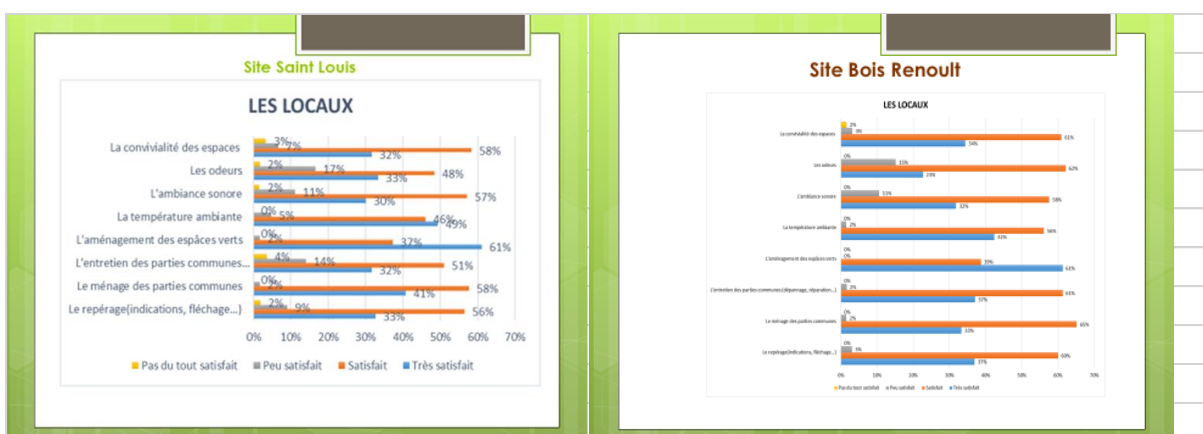


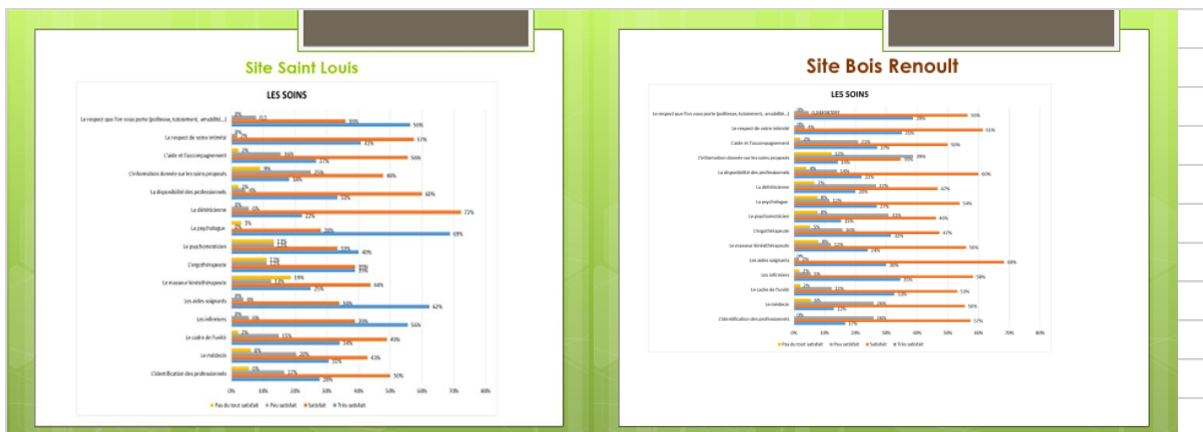
Les résultats obtenus sont similaires à ceux des enquêtes portant sur la restauration présentées précédemment.



Mme DEPUYDT signale que les étiquettes apposées sur le linge se décollent au bout d'un moment.

Mme CUCCHINI aimerait avoir des étiquettes d'identification pour pouvoir marquer elle-même les vêtements qu'elle offre. Mme BELGHANEM va se rapprocher de la lingerie pour voir si cela est possible.



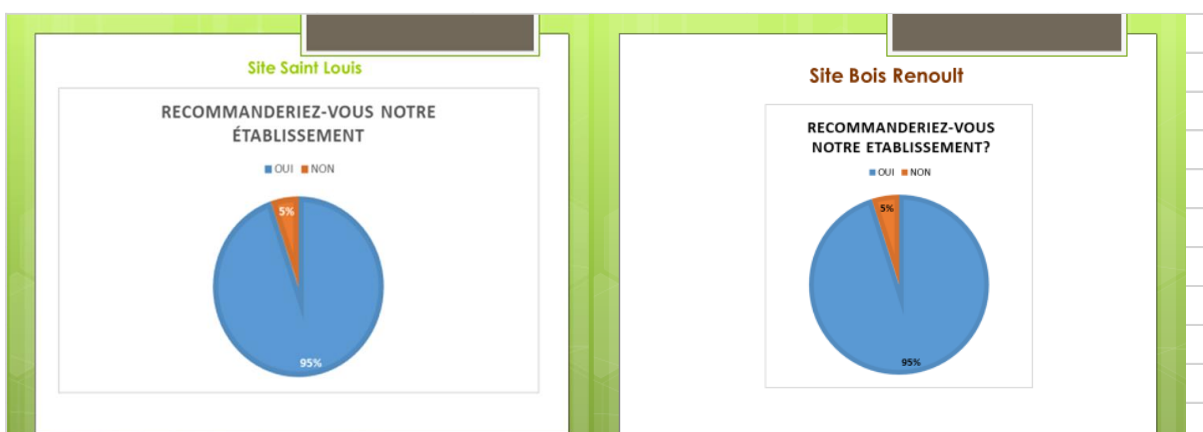


Le critère « identification du personnel » pourrait être amélioré. Peut-être avec un badge ou une tenue professionnelle de couleur différente selon la fonction.



Les critères « Diversité des activités proposées à l'extérieur » et « Information de l'animation » peuvent être améliorés.

Mme BEILLARD précise que « le ruban social » avec les grands évènements est affiché dans tous les services et à disposition sur le site internet afin d'être consulté à tout moment, tout comme le planning des activités et sorties à l'extérieur.



Le taux de recommandation de l'établissement est de 95%.

VII – Résultat certification service sanitaire (rapport HAS 2024)

M. CHHENG informe les membres de la décision de non-certification prise par la HAS, suite à la contre-visite de certification de l'HAS réalisée en avril 2024 (30 lits de SMR).

Par rapport à la visite de 2022, les experts visiteurs ont constaté des améliorations mais certaines anomalies ont été pointées :

- sécurité de la prise en charge médicamenteuse et amélioration de la prise en charge de la douleur
- intimité et dignité des patients (salle de bains unique pour 30 lits encombrée)
- Indicateurs et culture qualité.
- non-remplacement du kinésithérapeute pendant ses congés et absences

La décision de non-certification ne sera pas contestée par l'établissement : une nouvelle visite de certification sera programmée, au plus tard dans deux ans.

L'EHPAD sera également soumis à une évaluation (2^{ème} trimestre 2026), d'où l'importance d'un plan d'actions qualité commun (partie sanitaire et EHPAD).

VIII – Avancées ou nouvelles informations apportées sur les différents points évoqués lors de la dernière réunion

Organisation médicale actuelle :

- Sur Saint Louis : 2 médecins à temps plein (Dr SEKOUR et Dr MANSOUR).
- Sur le Bois Renoult :
 - o 1 médecin temps plein (Dr SEBASTIEN)
 - o 1 médecin à mi-temps (Dr DEL)
 - o 1 médecin à mi-temps (Dr MALIHI) – uniquement sur la coordination

Manque de communication des informations médicales aux familles :

Mme BOISSIERE indique que compte tenu de l'absence de médecins, il est difficile de répondre en leur nom.

M. CHHENG précise que le compte-rendu des échanges leur sera transmis et propose que les familles qui le souhaitent prennent un rendez-vous avec leur médecin référent pour faire le point.

Mise à jour du livret d'accueil des résidents/patients et constitution d'un groupe de travail :

Pour le moment les réunions n'ont pas été programmées car le support attendu n'est pas arrêté : livret unique (sanitaire – EHPAD), ou séparé.

Mme BELGHANEM est en lien avec la Directrice Qualité du GHT pour avancer sur ce point. Dès qu'une décision aura été prise, les personnes qui s'étaient inscrites pour participer aux réunions sur ce sujet, seront contactées.

Photos des élus sur le site internet :

A ce jour, seul M. CHAPDELAIN est d'accord pour que sa photo soit sur le site internet (en attente de la transmission de la photo pour mise en œuvre).

Participation des familles aux évènements :

Mme BEILLARD estime à 40% les résidents concernés par une visite hebdomadaire de leurs proches.

En plus du « Ruban social » et de l’affichage des évènements, une meilleure communication est demandée.

IX – Feuille de route et notamment le devenir du site du Bois Renoult

Les quatre représentants des familles ont été destinataires du document « Centre Hospitalier de la Mauldre Quelle feuille de route pour 2024 – 2027 ? » qui a été présenté aux différentes instances du Centre Hospitalier de la Mauldre au mois de juin.

M. CHHENG indique que la feuille de route a d’abord été présentée en directoire ; elle a reçu un avis favorable à l’unanimité par la Commission Médicale d’Etablissement (CME), en revanche, le comité social d’établissement (CSE) s’est prononcé défavorablement à deux reprises sur le sujet en juin et juillet dernier, en particulier sur le sujet d’une éventuelle cession du site du Bois Renoult.

M. CHHENG a rencontré les représentants des familles le 13 septembre dernier pour échanger sur cette question, car ces derniers ont été sollicités par plusieurs familles très inquiètes sur une éventuelle cession du site du Bois Renoult et ses répercussions, avec de surcroît l’affichage à l’entrée de chaque site de draps évoquant une privatisation de lits d’EHPAD.

Les représentants des familles réitèrent leur demande d’une communication institutionnelle écrite sur ce sujet.

M. CHHENG indique que la situation financière qui se dégrade conduit à envisager tous les scénarii, parmi lesquels figure une possible cession du site du Bois Renoult, d’autant plus que le Département qui est l’un des deux financeurs de l’EHPAD se trouve lui-même en difficulté financière.

Actuellement, aucun chiffrage n’a encore été réalisé dans ce sens, avec de très nombreux volets restant à clarifier et creuser tant sur le plan juridique que financier ou encore RH, ce qui ne permet pas d’avoir une visibilité sur une quelconque échéance.

Le produit de cette cession pourrait permettre de financer le projet de restructuration des lits et places sur le site Saint-Louis de Jouars-Pontchartrain.

D’autres cessions sont envisagées à court terme (un pavillon à Neauphle le Château) ou moyen terme (terrains de la crèche, résidence pour personnes âgées Odette Chauvin).

M. CHHENG informe les membres du CVS que la direction a pris acte de l’avis défavorable du CSE à la feuille de route et de l’avis favorable de la CME; les équipes vont désormais s’atteler à travailler sur le futur projet d’établissement qui va s’inspirer très largement du contenu de la feuille de route et des propositions du terrain, et notamment un rapprochement du Centre Hospitalier de la Mauldre avec l’établissement voisin du Centre Hospitalier de Plaisir.

Le CVS sera informé à chaque séance de l’évolution de la réflexion sur la partie EHPAD de la feuille de route et de la construction avec les équipes, leurs représentants, et les représentants des résidents du projet EHPAD du Centre Hospitalier avec une approche de stratégie territoriale Yvelines Sud.

X – Prochaine date du CVS

Une prochaine séance est prévue en décembre ; les dates du 11 ou 13 décembre avaient été proposées et Mme GENEVEE se rapproche du Secrétariat pour fixer la date de manière définitive.

XI – Questions diversesDémission de M. CHANEY :

Suite au décès de sa parente, M. CHANEY a fait part de sa décision de démissionner en tant que représentant des familles et Président du Conseil de la Vie Sociale.

Sa démission est enregistrée. M. CHHENG remercie M. CHANEY pour son implication et sa bienveillance.

Lors de la prochaine séance, un nouveau Président devra être désigné.

La séance est levée à 17 h 12.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale